



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 14 février 2018

Le quatorze février 2018, à 18 heures 30, en mairie de Valergues, s'est tenu la séance du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean Louis BOUSCARAIN.

Présents :

Mmes ESCALA Brigitte POHL Catherine DUBOIS-LAMBERT Sandrine
TORTAJADE Céline MM. BOCQUET Philippe BOUSCARAIN Jean-Louis
LIGORA Gérard PECQUEUR Fabrice LIBES Pierre
SUAU Jean-Louis FOUTIEAU Patrice Patrick ALEYRANGUES

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents :	12
Pouvoirs :	3
suffrages exprimés :	15
TOTAL	18

Pouvoirs

ROVIRA Louis à PECQUEUR Fabrice
ASTIER Stéphanie à BOCQUET Philippe
RENAUD Didier à FOUTIEAU Patrice

Absents excusés :

BREYSSE Clarisse DERAJ Alexandra
DUCROT François MARTINEZ Eloi

Mme Céline TORTAJADE est désignée secrétaire de la séance.

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2018
2. Modification statut Agglomération du Pays de l'Or au titre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations)
3. Tarifs columbariums
4. Indemnités élus – Modification de la répartition
5. Demande de subvention à l'Etat (DETR) – futur stade
6. Demande de subvention au Conseil Départemental - futur stade
7. Demande de subvention au Conseil Régional - futur stade
8. Demande de subvention à la Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur) - futur stade
9. Convention 30 millions d'amis
10. Autorisation engagement dépenses investissement
11. Convention Médecine préventive
12. Mission du Cabinet Margall
13. Contrat agent
14. Adhésion à Hérault Ingénierie (agence technique départementale)
15. City Sport – Choix entreprise pour réalisation travaux

Questions diverses :

- Information Village Fleuri
- Décisions du maire (contentieux Maurice REGIS, Juan CASCALES et Régis PUCCINI)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2018.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions: 0

- 2. Modification statut Agglomération du Pays de l'Or au titre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations) :** La loi du 07 août 2015 « portant nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe), 3^{ème} volet de la réforme territoriale, réorganise la répartition des compétences entre les collectivités et plus particulièrement programme le transfert d'une nouvelle compétence obligatoire : la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux communautés d'agglomération.



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 14 février 2018

Cette nouvelle compétence va engendrer des changements notamment au niveau des statuts de l'Agglomération du Pays de l'Or. Suivant l'article L5211-20 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur la modification envisagée.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions: 0

3. Tarifs columbarium (annule la délibération n°12/04092017 du 04 septembre 2017)

Une partie du cimetière est exclusivement affectée à des concessions de terrains pour fondation de sépultures privées et l'autre partie dispose de columbariums et d'un jardin du souvenir. Une délibération a été prise le 22/02/2017 fixant les tarifs du columbarium. L'attribution des cases du columbarium est faite dans la suite de la numérotation des cases. Ci-dessous, tarif columbarium :

	1 case (2 à 3 urnes)
concession de 15 ans renouvelable	400 €
concession de 40 ans renouvelable	850 €
concession à perpétuité	1 200 €

L'accès au jardin du souvenir, pour la dispersion des cendres, demeure libre et gratuit.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions: 0

4. Indemnités élus – Modification de la répartition

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune. L'indemnité de fonction allouée au(x) maire, adjoints et conseiller(s) municipal(aux) délégué(s) est répartie toujours sous forme de pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Considérant la demande du conseiller délégué (Mme Brigitte Escala) de ne plus bénéficier de son indemnité, Monsieur le Maire propose de modifier la répartition des indemnités des élus en restant dans l'enveloppe globale précédemment fixée.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le pourcentage d'indemnité alloué à Mme Brigitte ESCALA (2,937 %) à Monsieur Philippe BOCQUET, 1er Adjoint. En effet, le 1er adjoint a beaucoup de frais concernant notamment ses déplacements en tant qu'élu. Cette indemnité lui sera versée mensuellement.

Monsieur BOCQUET ne prend pas part au vote.

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions: 0



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 14 février 2018

5. Demande de subvention à l'Etat (DETR) – futur stade

Il est proposé de déposer une demande de financement à l'Etat, au titre du DETR 2019, pour le projet de réalisation d'un terrain de football. Le montant global du projet s'élève à 473 300,00 €.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

✓ Etat / DETR 2019	20 %	94 660,00 €
✓ Conseil Départemental Hérault	20 %	94 660,00 €
✓ Région	15 %	70 995,00 €
✓ Fédération française de Football ⁽¹⁾ .	5 %	23 665,00 €
✓ Autofinancement communal	40 %	189 320,00 €
✓ Coût total d'objectif	100%	473 300,00 €

(1)Fonds d'Aide au Football Amateur

D'autres demandes de subvention seront également faites auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la Fédération Française de Football (Fonds d'Aides Football Amateur).

Monsieur Suau demande pourquoi ne pas transformer le stade actuel par un stade synthétique. Monsieur le Maire et Monsieur Foutieau indiquent que :

- le souhait de la commune est de réaliser une plaine des sports avec un réaménagement complet de l'espace.
- le stade actuel pourrait servir à d'autres associations, écoles etc...
- le gazon synthétique a une courte durée de vie (10 ans) ; les élus ont étudiés en amont cette possibilité, mais cette option n'a pas été retenue, car également très chère et incompatible avec le budget investissement.

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions: 1

Monsieur Aleyrangues s'abstient.

6. Demande de subvention au Conseil Départemental – futur stade

Monsieur le Maire expose qu'un des objectifs de la politique menée depuis plus de 10 ans est le développement des équipements sportifs avec notamment la réalisation d'un terrain de football engazonné. Il est proposé de déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental pour ce projet réalisation d'un terrain de football engazonné. Le montant global du projet s'élève à 473 300,00 €.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

✓ Etat / DETR 2019	20 %	94 660,00 €
✓ Conseil Départemental Hérault	20 %	94 660,00 €
✓ Région	15 %	70 995,00 €
✓ Fédération française de Football ⁽¹⁾ .	5 %	23 665,00 €
✓ Autofinancement communal	40 %	189 320,00 €
✓ Coût total d'objectif	100%	473 300,00 €

(1)Fonds d'Aide au Football Amateur

D'autres demandes de subvention seront également faites auprès de l'Etat (DETR 2019), du Conseil Régional et de la Fédération Française de Football (Fonds d'Aides Football Amateur).

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions: 1

Monsieur Aleyrangues s'abstient.



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 14 février 2018

7. Demande de subvention au Conseil Régional – futur stade

Monsieur le Maire expose qu'un des objectifs de la politique menée depuis plus de 10 ans est le développement des équipements sportifs avec notamment la réalisation d'un terrain de football engazonné. Il est proposé de déposer une demande de financement au Conseil Régional, pour le projet de réalisation d'un terrain de football. Le montant global du projet s'élève à 473 300,00 €.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

✓ Etat / DETR 2019	20 %	94 660,00 €
✓ Conseil Départemental Hérault	20 %	94 660,00 €
✓ Région	15 %	70 995,00 €
✓ Fédération française de Football ⁽¹⁾ .	5 %	23 665,00 €
✓ Autofinancement communal	40 %	189 320,00 €
✓ Coût total d'objectif	100%	473 300,00 €

(1)Fonds d'Aide au Football Amateur

D'autres demandes de subvention seront également faites auprès de l'Etat (DETR 2019), du Conseil Départemental et de la Fédération Française de Football (Fonds d'Aides Football Amateur).

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions: 1

Monsieur Aleyrangues s'abstient.

8. Demande de subvention à la Fédération Française de Football – futur stade

Monsieur le Maire expose qu'un des objectifs de la politique menée depuis plus de 10 ans est le développement des équipements sportifs avec notamment la réalisation d'un terrain de football engazonné. Il est proposé de déposer une demande de financement à la Fédération Française de Football (Fonds d'Aides Football Amateur), pour le projet de réalisation d'un terrain de football. Le montant global du projet s'élève à 473 300,00 €.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

✓ Etat / DETR 2019	20 %	94 660,00 €
✓ Conseil Départemental Hérault	20 %	94 660,00 €
✓ Région	15 %	70 995,00 €
✓ Fédération française de Football ⁽¹⁾ .	5 %	23 665,00 €
✓ Autofinancement communal	40 %	189 320,00 €
✓ Coût total d'objectif	100%	473 300,00 €

(1)Fonds d'Aide au Football Amateur

D'autres demandes de subvention seront également faites auprès de l'Etat (DETR 2019), du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions: 1

Monsieur Aleyrangues s'abstient.

9. Convention 30 Millions d'Amis

Il est proposé au conseil de signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions: 0



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 14 février 2018

10. Autorisation d'engagement dépenses investissement

Monsieur le Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à engager, et à payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions: 0

11. Convention Médecine Préventive - AVENANT

Dans le cadre de son opération de refonte de son activité de médecine préventive, un avenant à la convention signée en 2016 (cf. délibération n°07/14092016) est proposé, cet avenant modifie l'article 6 de la convention d'origine :

- versement d'une cotisation de participation aux frais de fonctionnement du pôle médecine (0,21% de la masse salariale)
- tarif examen médical périodique (55 € l'acte)

Monsieur le Maire demande au conseil de prendre note de cette modification et propose la signature de l'avenant de la convention présentée par le service de prévention du Centre de Gestion de l'Hérault.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions: 0

Monsieur Suau quitte la séance à 19 h 30.

12. Mission SCP Margall D'Albenas « Territoires Avocats »

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fréquemment besoin des services de conseil en droit public. La commune a déjà signé, depuis plusieurs années, une convention d'assistance et de conseil juridique avec la SCP d'avocats MARGALL D'ALBENAS devenu aujourd'hui Territoires Avocats. Cette prestation, étant concluante, Monsieur le Maire propose de la renouveler pour une durée d'un an et reconductible deux fois. La SCP MARGALL D'ALBENAS propose à la collectivité la fourniture de prestations juridiques spécialisées dans le droit des collectivités locales et leurs établissements. Elle propose également d'assurer à la collectivité sa représentation en justice devant toutes les juridictions devant lesquelles la collectivité interviendrait tant en qualité de demandeur que de défendeur.

- Mission assistance juridique : 2 000 € HT par an
- Les honoraires des autres prestations sont facturés en fonction de leur objet.

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions: 0

13. Contrat agent

Monsieur le Maire informe les élus que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi d'un agent technique prend fin le 28/02/2018 et ne peut être renouvelé pour la 3^{ème} année en raison de la non-reconduction du dispositif par l'Etat.



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 14 février 2018

Dans l'attente de directives plus précises, il est proposé de lui faire signer un contrat pour une durée de 6 mois (du 1^{er} mars au 31 août 2018) sur un poste d'adjoint technique à temps complet (35 h), indice brut 347.

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions: 0

14. Adhésion à Hérault Ingénierie (agence technique départementale)

Dans un souci de conforter l'appui technique aux territoires, le conseil départemental envisage de créer (courant premier semestre 2018) une agence technique départementale sous la forme d'un établissement public administratif : HERAULT INGENIERIE qui apportera aux collectivités qui la composent toute assistance d'ordre technique, juridique ou financier. La commune est invitée à adhérer à cette future agence technique.

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions: 0

Monsieur Libes quitte la séance à 19 h 45.

15. City Sport – Choix Entreprise réalisation des travaux

Une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux du City Sport ; 5 propositions ont été reçues décomposées comme suit :

- ✓ Sport Environnement 109 763,50 € HT
- ✓ Agospace..... 120 945,00 € HT
- ✓ St Groupe..... 87 105,00 € HT
- ✓ Colas Méditerranée..... 116 865,00 € HT
- ✓ Eiffage..... 138 565,90 € HT

La commission a retenu l'offre de ST Groupe pour la somme de 87 105,00 € HT.

Le conseil est invité à valider la proposition de l'entreprise ST Groupe, d'un montant de 87 105,00 € HT.

Pour : 13 Contre : 0 Abstentions: 0

Questions diverses :

- Information Village Fleuri : Monsieur Pecqueur présente le rapport 2017 du jury du label des Villes et Villages Fleuris organisé par le Conseil Départemental de l'Hérault.
- Lecture des décisions du maire : contentieux Maurice REGIS, Juan CASCALES et Régis PUCCINI

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 h 00 heures.
Le prochain conseil est fixé au mercredi 28 mars 2018 à 18 h 30.

Le Maire, Jean-Louis BOUSCARAIN